

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

4 octobre 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 4 octobre 2016 à 20:00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.
Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.
MM. Serge Lacoursière, Christian Valois, Daniel Valois et Alain Deguise, conseillers.

Formant le quorum, le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

2016-182

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout suivant :

- Mandater Dunton Rainville senc.

2016-183

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question sur l'ordre du jour.

2016-184

Adoption des procès-verbaux des 6 et 19 septembre 2016

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement que les procès-verbaux des 6 et 19 septembre 2016 sont adoptés sans amendement.

2016-185

Comptes à payer liste 2016-10

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2016-10 au montant de 60 483,28\$ sont adoptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ces comptes.

2016-186

Dépenses incompressibles – septembre 2016

Il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2016 au montant de 45 952,50\$ est adopté sans amendement.

2016-187

Achat d'une partie de terrain (lot 4 506 606)

Attendu qu'une partie de l'assiette actuelle du rang Saint-Joseph (lot 4 508 098) empiète sur le lot 4 506 606 ;

Suite à une entente avec les propriétaires du lot 4 506 606, il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la municipalité se porte acquéreur d'une partie du lot 4 506 606, ladite partie est décrite au minute 35003, dossier 22844 préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre ; la superficie est de 174.5 mètres au coût de 21,04\$ le mètre carré ; également résolu que la municipalité s'engage à défrayer les coûts d'arpentage du nouveau lot créé, des coûts d'enregistrement, du coût du nouveau certificat de localisation pour Monsieur Gagnon et Dame Guertin et les frais de notaire ; également résolu de mandater M. Gilles Dupont pour tous les travaux concernant l'arpentage, l'enregistrement de certificat de localisation et de nommer Pierrette Barthe pour le contrat.

2016-188

Mandater M. Ghyslain Lambert, ingénieur, pour Plan et devis Rang Saint-Joseph

Attendu que la municipalité désire faire des travaux d'envergure sur une partie du Rang Saint-Joseph (structure de rue, drain pluvial et asphaltage) ; en conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement de mandater Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur, à préparer les plans et devis pour l'appel d'offre, le coût prévu pour ces travaux est entre 5 000,00\$ et 6 000,00\$ et le montant pour la surveillance des travaux sera au coût de 70,00\$/heure.

2016-189

Rencontre d'automne – Bibliothèque

Il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Serge Lacoursière et résolu unanimement d'autoriser les bénévoles de notre bibliothèque qui le désirent à assister à la rencontre d'automne du réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra samedi, le 22 octobre 2016 à Trois-Rivières ; les frais encourus seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

386

Initiales du secrétaire

2016-190

Annuler taxes & intérêts, matricule 3503-43-6171

Suite à la résolution numéro 2016-176 concernant l'achat du terrain lot 4 506 502 matricule 3503-43-6171, il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Christian Valois et résolu unanimement d'annuler les taxes et intérêts (578,86\$ en date du 5 octobre) sur ledit matricule car il est devenu propriété de la Municipalité et également résolu de mandater Castonguay, Robitaille, Harnois arpenteur-géomètre afin d'installer des bornes sur ledit terrain.

2016-191

Mandater notaire pour contrat de l'Église

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Christian Valois et résolu unanimement de mandater Maître Pierrette Barthe à préparer le contrat pour l'achat de l'Église; ainsi que Castonguay, Robitaille, Harnois à installer des bornes pour le terrain et également résolu d'autoriser le maire, Jean-Luc Barthe, et le directeur général, Fabrice St-Martin, à signer les documents pour et au nom de la Municipalité.

2016-192

Renouvellement règlement d'emprunt 423-2011

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de D'Autray pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2016 au montant de 65 000,00\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 423-2011. Ce billet est émis au prix de 3,76% CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

2016-193

Appel d'offre – fourniture sel de déglacage

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement de demander des offres de service pour la fourniture d'environ 150 tonnes de sel à glace en vrac pour la saison 2016-2017, livrées à la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, auprès de Sel Warwick et Sel Frigon. Les soumissions seront reçues jusqu'au 20 octobre 2016 à 16 :00 heures et ouvertes à cette même heure.

2016-194

Mandater Dunton Rainville

Considérant que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a nommé Monsieur Michel Sylvestre comme personne désignée suivant l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales selon la résolution 2006-57 ;

Considérant qu'une ordonnance a été rendue par Monsieur Michel Sylvestre en date du 15 juin 2016 et que cette ordonnance fait l'objet d'une demande en révision et prolongation du délai de la part de Dame Diane Thiffault, la demanderesse ;

Considérant que le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement de mandater Dunton Rainville senc. afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola.

2016-195

Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

Jean-Luc Barthe
Maire

Fabrice St-Martin
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Fabrice St-Martin, Secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2016-185, 2016-186, 2016-187, 2016-188, 2016-189, 2016-190, 2016-191, 2016-192 et 2016-194.

Fabrice St-Martin, directeur général